



**SERVICE DE COVOITURAGE SOLIDAIRE DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR**

**REGLEMENT DE L'OPERATION PROMOTIONNELLE**

*(Conformément à la délibération n° 2025 - du 7 juillet 2025)*

**AR Prefecture**

024-200041150-20250707-DE2025\_066-DE  
Reçu le 11/07/2025

## **Préambule**

*Présentation du service intercommunal de covoiturage solidaire, en partenariat avec l'association Atchoum*

Le covoiturage solidaire est un service de mise en relation de conducteurs avec des passagers pour réaliser des trajets depuis leur domicile vers une destination définie. A la différence du covoiturage classique, le covoiturage solidaire revêt un aspect social en s'adressant particulièrement aux personnes empêchées dans leur mobilité et éloignés des outils numériques. Ce service, porté par la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir et mis en œuvre par l'association Atchoum, Mobilité Villages, a été créé par la délibération n° 2024/051/8.7 du conseil communautaire du 3 juin 2024.

Les tickets mobilité font partie du service de covoiturage solidaire dispensé par l'association Atchoum, Mobilité Villages. Ils sont un mode de paiement des trajets réalisés en covoiturage. En effet, les passagers qui ne disposent pas de carte bancaire ou qui ne sont pas à l'aise avec les outils numériques peuvent régler leur course par le biais de ces tickets. Chaque ticket représente une valeur de 1,25 €.

Au moment de la réservation de son trajet par téléphone, le numéro inscrit sur les tickets est demandé au passager, pour préenregistrer le paiement. Il lui est également indiqué le nombre de tickets nécessaires à fournir au conducteur pour payer son trajet.

### *Présentation de l'opération promotionnelle*

Dans le cadre du service proposé par Atchoum sur le territoire intercommunal, la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir met en place une offre promotionnelle à durée limitée. Cette offre doit permettre de continuer à faire connaître le service auprès du public et de recueillir ses attentes.

L'offre se matérialise par la distribution, à titre gratuit, d'un carnet de 10 tickets mobilité par ménage résidant sur le territoire intercommunal qui en fera la demande auprès des Espaces France Services intercommunaux.

## **Article 1 - Objet du règlement**

L'objet du présent règlement est de déterminer les modalités de distribution des tickets mobilité du service de covoiturage solidaire intercommunal.

**AR Prefecture**

024-200041150-20250707-DE2025\_066-DE  
Reçu le 11/07/2025

## Article 2 - Périmètre d'intervention

L'offre est valable sur le territoire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir qui se compose de 37 communes membres, à savoir :

- Ajat
- Auriac du Périgord
- Azerat
- Badefols d'Ans
- Bars
- Beauregard-de-Terrasson
- Boisseuilh
- Chatres
- Chourgnac
- Condat-sur-Vézère
- Coubjours
- Fossemagne
- Gabillou
- Granges d'Ans
- Hautefort
- La Bachellerie
- La Cassagne
- La Chapelle-Saint-Jean
- La Feuillade
- Ladornac
- Le Lardin-Saint-Lazare
- Les Coteaux Périgourbins
- Limeyrat
- Montagnac-d'Auberoche
- Nailhac
- Pazayac
- Peyrignac
- Saint-Rabier
- Sainte-Eulalie d'Ans
- Sainte-Orse
- Sainte-Trie
- Teillots
- Temple-Laguyon
- Terrasson-Lavilledieu
- Thenon
- Tourtoirac
- Villac

## Article 3 - Public concerné

Le public concerné est composé des personnes dont la résidence principale est située sur le territoire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir.

## Article 4 - Condition générale d'éligibilité

La distribution de carnets à titre gratuit est réservée aux habitantes et habitants du territoire intercommunal Terrassonnais Haut Périgord Noir : un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, quittances de loyer, avis d'imposition, etc.) sera demandé pour contrôle visuel par les conseillères des Espaces France Services.

## Article 5 - Points de distribution

Les carnets de tickets mobilité sont disponibles dans les trois Espaces France Services du territoire intercommunal, à savoir :

- L'Espace France Services de Terrasson-Lavilledieu, au siège de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, 58 avenue Jean Jaurès à Terrasson-Lavilledieu

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h

AR Prefecture

024-200041150-20250707-DE2025\_066-DE  
Reçu le 11/07/2025

- L'Espace France Services de Thenon, 21 avenue de la IVe République à Thenon

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h

- L'Espace France Services Itinérant, présent sur l'ensemble du territoire intercommunal

(voir le tableau de passage du bus sur le site internet [www.ccthpn.fr](http://www.ccthpn.fr), dans la rubrique « Services », puis dans la sous-rubrique « Espaces France Services », puis « F.-S. – Itinérant »).

#### **Article 6 - Modalités de distribution**

Les tickets mobilité sont distribués par carnet de 10 tickets d'une valeur de 12,50 € l'unité.

Cette offre est limitée à un carnet de tickets mobilité par ménage.

#### **Article 7 - Conditions d'utilisation et validité**

Les tickets mobilité obtenus sur le territoire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir sont utilisables sur l'ensemble des territoires proposant le service de covoiturage et transport solidaire Atchoum.

Leur durée de validité est permanente.

Les carnets distribués ne seront ni repris, ni échangés.

#### **Article 8 - Durée de l'opération promotionnelle**

L'opération promotionnelle se déroule du 1<sup>er</sup> août 2025 au 31 décembre 2025, et dans la limite des stocks disponibles.

*Pour plus de renseignements, contactez le service Mobilités de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir au 05 53 50 96 10 ou sur l'adresse mail [contact@ccthpn.fr](mailto:contact@ccthpn.fr).*

**AR Prefecture**

024-200041150-20250707-DE2025\_066-DE  
Reçu le 11/07/2025